

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt -quatre,

Le quatre décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Régis HOUBIGAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Avait donné procuration : Dominique LIEBERT à Anne Marie AUBESSARD

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

**Objet : Conclusion d'une Autorisation d'occupation temporaire pour le restaurant**

2024-24

La Présidente rappelle l'historique suivant :

Les précédents exploitants, après avoir exercé pendant la saison estivale, ont quitté le restaurant le 15 octobre 2024.

Le Syndicat a donc relancé un appel à candidature à compter du 4 novembre 2024. Les dossiers été a déposé pour le 25 novembre.

Plusieurs visites ont eu lieu et deux dépôts de dossiers ont été effectués.

Le seul dossier complet a été adressé par la SAS La Cabane, gérant Monsieur VALENCE Frédéric

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, par 6 voix pour et une abstention :

- décident de conclure une Autorisation d'Occupation Temporaire relative à l'exploitation du restaurant de Sèchemailles pour une année civile à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- décident de retenir la candidature de Monsieur VALENCE Frédéric
- Moyennant une redevance mensuelle de 1083.33 HT soit 1 300.00 € TTC

REÇU LE 18 DEC. 2024  
Moyennant la Présidente à signer tous documents pour la mise en place de ces gérants à l'exploitation du restaurant de Sèchemailles et de la licence IV associée.

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)**

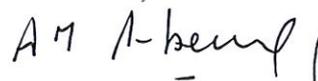
La secrétaire de séance,



Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Pour extrait conforme,  
Meymac, le 4 décembre 2024

La Présidente,



Anne-Marie AUBESSARD

